

# CONSULTATION DES KINÉSITHÉRAPEUTES EN VUE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE 2022

(Réalisée du 3 au 18 décembre 2021,  
auprès de l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes inscrits à l'Ordre : 8 316 répondants).

## 1. Faciliter l'accès aux soins, pour tous et partout sur le territoire

- 81% des kinésithérapeutes sont favorables à la mise en place d'un accès direct.
  - 84% souhaitent mettre en place **concrètement** l'accès direct dans le cadre de leur cabinet/établissement.
    - L'accès direct permettrait un **gain de temps** pour les patients (74%), une **fluidification** de leurs parcours (67%) & une **optimisation** de l'utilisation des ressources sur les territoires pour un meilleur accès aux soins.
    - A l'hôpital, les kinésithérapeutes estiment qu'ils seraient utiles pour participer au triage des patients au sein des services d'urgence (78%) & amélioreraient le délai de PEC des patients (62%).
  - **Plus de 80% des kinésithérapeutes** sont favorables à ce que l'accès direct soit décliné dans tous les cabinets.
  - L'élargissement de la capacité de prescription, la coopération avec le médecin traitant et la formation complémentaire spécifique sont les conditions nécessaires pour garantir une prise en charge de qualité : 58% des kinésithérapeutes considèrent que le cadre actuel n'offre pas toutes les garanties nécessaires à une prise en charge de qualité des patients dans le cadre d'un accès direct.
  - Pour 58% des kinésithérapeutes, le cadre actuel doit évoluer pour permettre une prise en charge optimale des patients dans le cadre d'un accès direct : élargissement de la capacité de prescription (62%), coopération avec le médecin traitant (60%) + interopérabilité avec son SI (55%), et formation complémentaire spécifique (58%).
- Plus de 60% sont favorables à la mise en place d'une permanence des soins en kinésithérapie, en citant principalement l'encombrement respiratoire (80%) et la torsion articulaire (77%).
- Près de 90 % des kinésithérapeutes sont favorables à un élargissement de la capacité de prescription, notamment pour l'imagerie (83%) et l'activité physique (75%).

Les principaux leviers pour encourager les kinésithérapeutes à s'installer au sein des zones sous-dotées en professionnels de santé sont la création de zones franches de santé (67%) et l'augmentation de l'aide financière à l'installation actuelle (56%).

L'interopérabilité des logiciels avec ceux des autres professionnels de l'équipe de soins semble être le levier principal (61%) pour améliorer l'exercice coordonné.

## 2. Promouvoir la prévention comme un axe de refonte du système de santé

### EXTENSION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION

Pour toutes les catégories d'âge, l'éducation à l'importance de l'exercice physique et la prévention de certains facteurs de risques est le sujet de prédilection des kinésithérapeutes (>80%). Les kinésithérapeutes seraient ainsi favorables à une extension de leurs compétences dans le cadre de bilans spécifiques pour :

- **Les enfants** : l'éducation à l'importance de l'exercice physique et de la prévention de certains facteurs de risques (83%), le dépistage des collégiens & lycéens vis-à-vis de certains facteurs de risques (obésité, pathologie rachidienne, addiction, ...) (67%) & l'accompagnement des écoles sur l'accueil et la prise en charge des situations de handicap ou maladie chronique (46%)
- **Les adultes** : l'éducation à l'importance de l'exercice physique et de la prévention de certains facteurs de risques (88%) et la réalisation des bilans kinés réguliers dans le cadre de la santé au travail (52%)
- **Les personnes âgées** : l'éducation à l'importance de l'exercice physique et de la prévention de certains facteurs de risques (86%) & le dépistage tous les 2 ans du risque de perte de mobilité /chutes à partir de 65ans (56%)

## 3. Poursuivre l'amélioration des conditions d'exercice

### LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Elles sont globalement perçues comme étant de **qualité moyenne**, avec notamment une rémunération considérée comme insuffisante par une majorité de kinésithérapeutes :

- 43% des kinésithérapeutes salariés ou mixtes considèrent que leur condition de travail est moyenne.
- Pour les libéraux, divers freins à une pratique au sein d'un établissement de santé : rémunération insuffisante (69%), conditions de travail non satisfaisantes (47%), poids de la hiérarchie (42%) & évolution limitée des carrières (40%).

## LE STATUT DE MICRO-ENTREPRENEUR

Il pourrait être une incitation pour le développement d'une activité mixte ville-hôpital. Près de **2/3 des kinésithérapeutes** salariés ou mixtes sont intéressés par un **exercice mixte ville-hôpital** avec un statut de micro-entrepreneur.

## LE LIEN VILLE - HÔPITAL

Le lien ville hôpital doit être amélioré grâce à des initiatives de partage entre professionnels (rencontres, cartographie offre kiné & outils type DMP).

- 57% considèrent que le lien ville hôpital n'est pas satisfaisant
  - 32% le décrivent comme mauvais
  - 26% comme très mauvais

Des pistes de solutions sont évoquées :

- Des soirées thématiques pluriprofessionnelles (52%)
- L'annuaire des spécificités des kinésithérapeute libéraux accessibles à tous (48%)
- Les DMP & Dossier kiné (45%)

## LA PRISE EN CHARGE À DOMICILE

La grande majorité de la profession (77%) se déplace au domicile des patients même si une meilleure valorisation des frais de déplacement/ actes & temps passé devrait permettre de développer cette pratique. La valorisation insuffisante des frais de déplacement (pour 77%) et des actes pratiqués à domicile (pour 66%) ainsi que la perte de temps de trajet (pour 64%) sont les principaux freins pour tous les kinésithérapeutes.

## 4. Promouvoir la science et les pratiques basées sur celle-ci

- 95% des kinésithérapeutes sont favorables au développement universitaire de la kinésithérapie pour les résultats de recherche clinique (79%) et la reconnaissance de la profession (75%).
- 68% des kinésithérapeutes (68%) sont favorables à la possibilité de cumuler une activité clinique avec un statut d'enseignant chercheur.
- 70% des participants estiment que l'ouverture de statuts hospitaliers (CCA, PHU), pour les kinés permettrait de rendre plus attractive la pratique hospitalière (en particulier pour les salariés (78%)).

## En conclusion

- Etude basée sur un **échantillon** étudié significatif & assez **représentatif** de la profession.
- La profession de kinésithérapie est répartie sur tout le territoire national. Elle est largement **favorable à un accès direct** & souhaite le mettre en œuvre concrètement pour répondre à la demande des patients, leur faire gagner du temps et rendre plus efficient le système de santé.
- Toutefois, le périmètre de l'accès direct reste à définir et une modification du cadre légal/réglementaire semble nécessaire pour accompagner cette évolution avec pertinence (conditions de prescription, lien avec les médecins, ...).
- Les kinésithérapeutes interviennent auprès d'une grande diversité de patients, dont :
  - Enfants (55%)
  - Seniors (87%)
  - Patients chroniques (81%)
- Les kinésithérapeutes souhaitent prendre une place dans le **domaine de la prévention**, à tous les stades de la vie des patients, en particulier dans l'éducation à la santé de manière générale (exercice physique, addictions, ...).
- L'exercice salarié pâtit de son niveau de **rémunération jugé trop faible** et de ses conditions de travail. En revanche, certaines pistes sont plébiscitées pour la développer (statut micro-entrepreneur, statuts hospitaliers CCA/PHU).
- **L'universitarisation est soutenue** par la profession avec une forte attente en terme de démonstration clinique & de valorisation de la profession.

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes souhaite apporter sa contribution en matière de santé publique en formulant des propositions concrètes et efficaces qui se basent sur cette concertation menée à grande échelle sur le territoire français.

En cohérence avec les attentes légitimes des Français et les contributions des kinésithérapeutes, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes promeut une idée claire et essentielle : mettre en place un système de santé conjuguant soin et prévention où les kinésithérapeutes joueront un rôle déterminant pour garantir la santé de tous les Français.

L'ensemble des propositions de l'Ordre pour l'avenir du système de santé sont consultables [en cliquant ici](#).